

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1095

présenté par

M. Peiro

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 22, après le mot :

« sociale »,

insérer les mots :

« , performance sanitaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il importe de mentionner la performance sanitaire, en lien avec l'alinéa 8 qui dispose que la politique en faveur de l'État a pour finalités de contribuer à la protection de la santé publique, de veiller au bien-être et à la santé des animaux, à la santé des végétaux et à la prévention des zoonoses.